

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DICOM 37 Convention de co-organisation (Exposition Empreinte, un tour du monde des initiatives écologiques réussies).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation avec le collectif ARGOS pour l'exposition Empreinte, un tour du monde des initiatives écologiques réussies, jointe en annexe 1 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de co-organisation avec le collectif ARGOS pour l'exposition Empreinte, un tour du monde des initiatives écologiques réussies.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation avec le collectif ARGOS pour l'exposition Empreinte, un tour du monde des initiatives écologiques réussies, jointe en annexe 1 à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO